

06 juin 2016 -18:36

Aide aux personnes sourdes et les malentendantes pour remplir la déclaration d'impôt

Dès ce mois-ci, le SPF Finances offre une aide permanente aux personnes sourdes et malentendantes, donc pas seulement pendant la période de rentrée des déclarations.

Les personnes sourdes et malentendantes ont déjà obtenu de l'aide en 2015 lors du remplissage de leur déclaration d'impôt et ont pu gratuitement compter sur un interprète en langue des signes à distance.

Ce service est maintenu et est même étendu à 27 bâtiments différents des Finances. Dans ces bâtiments, des boucles magnétiques mobiles sont en plus prévues pour aider aussi les personnes malentendantes munies ou non d'un appareil auditif sans qu'un interprète doive intervenir.

Ces deux initiatives, tant l'interprète à distance que l'installation des boucles magnétiques, seront toute l'année mises à disposition des personnes sourdes et malentendantes dans 11 bâtiments en Wallonie dont 1 à Eupen, 1 à Bruxelles et 14 en Flandre tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h.

La boucle magnétique est déjà disponible dans 7 localisations et sera bientôt présente dans les 27 localisations.

Voir

http://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/declaration2016/aide_au_remplissage/doven_e_n_slechthorenden

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be